

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2009

Etaient présents : MM ou Mmes, IBRES. CLAMENS. ABADIE. BAROU. MOLLIN. SOZZA. SERIEYS. AGUILAR. AJAS. BONNIEU. DUPONT. ESCUDIER. ETERNOT. FENIE. GUERRIN. HUMBERT. LACASSAGNE. LE LAMER. LUBIN. ROUSSEL. VIOLA.

Etaient absents ou excusés :

Représentés : MM. DOUMENC. GAURE.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

Les questions suivantes ont été traitées :

1/ COMPTE ADMINISTRATIF - Assainissement :

Le compte administratif et le compte de gestion du Service Assainissement pour l'année 2008 sont approuvés sans observation.

Ils font apparaître un excédent de 1.943,12 euros.

2/ BUDGET PRIMITIF 2009 - Assainissement :

Le budget annexe du Service Assainissement est approuvé pour un montant total de 187.954 euros dont 143.056 euros en section d'exploitation et 44.898 euros en section d'investissement.

3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - Commune :

Le compte administratif dressé par le Maire pour 2008 et présenté par Monsieur BAROU est approuvé à l'unanimité sans observation.

Le résultat de l'exercice présente un excédent de clôture de 755.579,04 euros.

4/ COMPTE DE GESTION 2008 :

Le compte de gestion dressé par le receveur pour 2008 n'appelle aucune remarque du Conseil Municipal.

5/ VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES :

Le Conseil Municipal fixe pour 2009 les taux des quatre taxes directes locales :

Taxe d'Habitation :	6,74 %
Taxe Foncier Bâti :	12,42 %
Taxe Foncier non Bâti :	93,00 %
Taxe Professionnelle :	11,44 %.

Le produit attendu pour 2009 est de 1.445.716 euros.

6/ VOTE DU TAUX DE LA T.E.O.M. :

L'Assemblée fixe à 10,90 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2009. Le produit attendu de cette taxe, correspondant au montant du service rendu, s'élève à la somme de 252.950 euros.

7/ BUDGET PRIMITIF 2009 - Commune :

Le budget de la Commune pour 2009 est voté pour un montant total de 6.746.914 euros, dont 3.838.353 euros en section de fonctionnement et 2.908.561 euros en section d'investissement.

Principales opérations d'investissement : Voirie AFD 2009 pour 80.000 euros, Travaux bâtiments pour 40.000 euros, Aménagements de la Gare pour 90.000 euros, Aménagements de voiries pour 160.000 euros, Plaines de Jeux pour 300.000 euros, Création de logements sociaux pour 120.000 euros, Structure multi-accueil Petite Enfance pour 300.000 euros, Création d'accès handicapés pour 15.000 euros, Parking Ecole maternelle pour 70.000 euros.

Une somme de 62.000 euros a été inscrite pour les subventions aux diverses associations.

Détail des associations locales :

ACCA 600, A.S.B. Gym Volontaire 609, A.S.B. Pétanque 305, A.S.B. Section Football 6.500, A.S.B. Rugby 10.000, Archers Bressolais 554, Bressols Aviron Club 4.000, Judo Club 1.000, Quilles de huit 300, Studio B 910, Volley Ball Club 305, Atelier créatif 200, Bressial Comédie 305, Crescendo 504, Eveil Musical 610, La Page et le Dé 500, Occitania Tradifolk 450, A.C.A.B. 504, Soleil Bressolais 850, Ami. Anciens Combattants 305, Association des Parents d'Elèves 230, Amicale Personnel 7.700, Croix Rouge Montech 84, Les amis de la BCP 93, Prévention Routière 84, N.A.F.S.E.P. 77, Ass. Retraités Agricoles 100, Ass. Tutélaire 77, A.S.E.C. Ingres 153, Les Tout P'Tits 77, Donneurs de Sang 153, Ass. Fran. contre Myopathies 77, A.D.A.P.E.I. 77, Fonds Solidarité Logement 1.350, S.O.S. Mucoviscidose 77, Espoir 82 77, Unimate 50, Ass. insuffisants rénaux 77, Les Bambins 500, France Adot 82 77, Fléchettes tordues 310, Comité de Jumelage 500, Pêcheur Bressolais 500, Temps Dance 150, APATG Protection Environnement 150, Eureka Live 150, Gangs des nageurs 400, ASB Tennis 500, SOS Agriculteurs en difficulté 150, Restos du Coeur 150.

En fin de séance du Conseil Municipal, le vote individuel de ces subventions fut précédé d'une intervention de Monsieur ABADIE qui souhaite que le versement de la subvention de l'ASB Rugby soit différé et subordonné à des engagements sérieux pour une meilleure gouvernance du Club, notamment en matière de respect des installations sportives et modification des comportements de certains individus.

8/ CREATION D'UNE STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE :

L'Assemblée, après enquête auprès de la population de Bressols, décide de créer une structure multi-accueil petite enfance afin de répondre aux attentes des administrés. Les membres du Conseil Municipal autorise le Maire à lancer la consultation et l'ensemble des formalités de cette opération.

9/ TRANSPORTS SCOLAIRES 2009/2010 :

Le Conseil Municipal prend en charge, comme les années précédentes, la totalité de la part des familles sur les charges de transports scolaires à savoir 92 euros pour les demi-pensionnaires et 46 euros pour les pensionnaires.

10/ CONVENTION ATTRIA :

L'Assemblée autorise le Maire à signer avec la société ATTRIA une convention relative à la création d'un réseau de dispositifs de signalisation des entrées de ville et de dispositifs supportant des plans de ville par l'implantation de mobiliers urbains.

11/ PROGRAMME AFD 2009 :

Le programme de travaux de réparation à exécuter sur la voirie prise en charge est approuvé pour un montant de 80.000 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.

Vu par Nous, Maire de Bressols, pour être publié conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Bressols, le 6 avril 2009

Le Maire,